

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à dix-neuf heures, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Châtillon-sur-Cluses, sous la présidence de Monsieur Cyril CATHELINÉAU, maire de Châtillon-sur-Cluses, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : le 5 mai 2023.

Présents : Mmes, MM. Olivier BELLÉGO, Gérard BETEMPS, Cyril CATHELINÉAU, Laetitia KOLCZ, Marie-Claude MARIE Nadine ORSAT, Alexandra PAYEN, Johanna POTFER, Bertrand SEVESTRE, Jean-Baptiste TOURET, Éric GRANGER, Pierre HUGARD.

Absent excusé :

Absent : Philippe TRONCIN.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude MARIE

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Absents : 1

Votants : 12

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CONTRATS
DÉPARTEMENTAUX D'AVENIR ET DE SOLIDARITÉ (CDAS) – ANNEE 2023**

Le contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS) est destiné à financer des projets d'investissement portés par les communes et intercommunalités concernant prioritairement les domaines suivants :

- la réalisation et la rénovation de logements accessibles à tous,
- la construction et la rénovation de bâtiments scolaires (écoles maternelles et primaires) et de services aux familles (crèches, garderies, cantines, etc.),
- la construction et la rénovation de bâtiments publics (mairie, locaux de services techniques etc.) et d'équipements publics,
- la construction et rénovation d'équipements sportifs et culturels, d'aménagements urbains ou de voirie,
- la préservation, sauvegarde et mise en valeur de patrimoine,
- à des projets de développement local.

Monsieur le Maire propose de présenter les dossiers suivants:

N°01	TRAVAUX DE VOIRIE	MONTANTS	MONTANTS
		HT €	TTC €
MARJOLET	Démolition maison Bonnaz	19 850.00	23 820.00
AMCH	Reprise réseau pluvial route des Bois	25 774.90	30 929.88
ALPES OUVRAGE	Réparation d'un aval route de Balmotte	9 922.03	11 906.44
SIORAT	Route des Fontaines	6 943.98	8 332.78
SIORAT	Route de Blanc	6 193.58	7 432.30
SIORAT	Route de Balmotte	5 091.76	6 110.11
SIORAT	Route des Bois	46 162.41	55 394.89
TOTAL		119 938.66	143 926.40

N°02	PRÉSERVATION, SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	MONTANTS	MONTANTS
		HT €	TTC €
IMBREX	Fouilles archéologiques et traitement des données	5 895.00	5 895.00
TOTAL		5 895.00	5 895.00

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le maire à signer les devis correspondants et à déposer le dossier de demande de subvention au titre des contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS) 2023 pour un montant total de 125 833.66 HT €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le secrétaire de séance


Marie-Claude MARIE

Le maire,


Cyril CATHELIN

Acte certifié exécutoire le : 12/05/2023.
Télétransmis en Préfecture le : 12/05/2023.
Notifié ou publié le : 12/05/2023.

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CLUSES

Châtillon
sur Cluses

Délibération du conseil municipal

n°D23_2023

Séance du 11 mai 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à dix-neuf heures, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Châtillon-sur-Cluses, sous la présidence de Monsieur Cyril CATHELINÉAU, maire de Châtillon-sur-Cluses, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : le 5 mai 2023.

Présents : Mmes, MM. Olivier BELLÉGO, Gérard BETEMPS, Cyril CATHELINÉAU, Laetitia KOLCZ, Marie-Claude MARIE Nadine ORSAT, Alexandra PAYEN, Johanna POTFER, Bertrand SEVESTRE, Jean-Baptiste TOURET, Éric GRANGER, Pierre HUGARD.

Absent excusé :

Absent : Philippe TRONCIN.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude MARIE

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Absents : 1

Votants : 12

OBJET : SYANE - APPEL A PROJETS POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENT PUBLICS – EDITION 2023

Monsieur le Maire expose que :

La commune s'engage dans la rénovation de la mairie.

L'estimation des travaux est de :

1 352 619.09 € H.T.,

Auxquels s'ajoute la mission du maître d'œuvre :

164 243.50 € H.T.,

Soit un coût total estimatif de l'opération de :

1 516 862.59 € H.T.

L'appel à projets 2023 du SYANE a pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités de Haute-Savoie dans la réalisation de projets, performants et ambitieux, de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Il est proposé de solliciter une subvention du SYANE dans le cadre de cet appel à projets 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour et un contre (Eric GRANGER) :

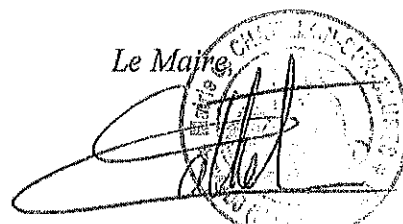
- Sollicite une aide financière du SYANE dans le cadre de son appel à projets 2023 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, concernant le bâtiment de la mairie.
- S'engage à respecter les conditions du règlement de l'appel à projets 2023 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SYANE,
- S'engage à laisser le bénéfice de ses certificats d'économie d'énergie au SYANE, conformément au règlement de l'appel à projets.

Le secrétaire de séance



Marie-Claude MARIE

Le Maire



Cyril CATHELINÉAU

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Acte certifié exécutoire le : 12/05/2023

Télétransmis en Préfecture le : 12/05/2023

Notifié ou publié le : 12/05/2023

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CLUSES

Châtillon
sur Cluses

Délibération du conseil municipal

n° D24_2023

Séance du 11 mai 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à dix-neuf heures, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Châtillon-sur-Cluses, sous la présidence de Monsieur Cyril CATHELINÉAU, maire de Châtillon-sur-Cluses, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : le 5 mai 2023.

Présents : Mmes, MM. Olivier BELLÉGO, Gérard BETEMPS, Cyril CATHELINÉAU, Laetitia KOLCZ, Marie-Claude MARIE Nadine ORSAT, Alexandra PAYEN, Johanna POTFER, Bertrand SEVESTRE, Jean-Baptiste TOURET, Éric GRANGER, Pierre HUGARD.

Absent excusé :

Absent : Philippe TRONCIN.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude MARIE

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Absents : 1

Votants : 12

**OBJET : RÉHABILITATION DE LA MAIRIE- VALIDATION DE LA PHASE
PRO DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET.**

Ce travail a commencé depuis le choix du maître d'œuvre par le conseil municipal le 3 février 2022.

M. le maire présente le dossier PRO à l'ensemble du conseil municipal.

Le montant estimatif des travaux en date du mois d'avril 2023 est de 1 352 619.09 € HT.

Il est demandé au conseil municipal de :

- valider la phase Pro du projet de réhabilitation de la mairie.
- valider le montant estimatif des travaux.

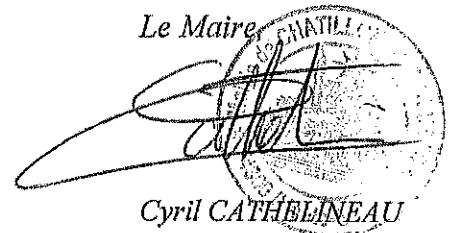
*Après en avoir délibéré par 11 voix pour et une contre (Eric GRANGER) le
conseil municipal :*

- valide la phase Pro du projet de réhabilitation de la mairie.
- valide le montant estimatif des travaux qui s'élève à 1 352 619.09 € HT à ce jour.

Le secrétaire de séance


Marie-Claude MARIE

Le Maire,


Cyril CATHELINÉAU

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du
conseil municipal.*

Acte certifié exécutoire le : 12/05/2023.

Télétransmis en Préfecture le : 12/05/2023.

Notifié ou publié le : 12/05/2023.

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CLUSES

Châtillon
sur Cluses

Délibération du conseil municipal
n° D25_2023
Séance du 11 mai 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à dix-neuf heures, se sont réunis en mairie les membres du conseil municipal de la commune de Châtillon-sur-Cluses, sous la présidence de Monsieur Cyril CATHELINÉAU, Maire de Châtillon-sur-Cluses, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : le 5 mai 2023.

Présents : Mmes, MM. Olivier BELLÉGO, Gérard BETEMPS, Cyril CATHELINÉAU, Laetitia KOLCZ, Marie-Claude MARIE Nadine ORSAT, Alexandra PAYEN, Johanna POTFER, Bertrand SEVESTRE, Jean-Baptiste TOURET, Éric GRANGER, Pierre HUGARD.

Absent excusé :

Absent : M. Philippe TRONCIN.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude MARIE

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Absents : 1

Votants : 12

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR PERMETTRE L'ORGANISATION DE REPAS INTERGÉNÉRATIONNELS.

Le service de restauration municipale de l'école de Châtillon-sur-Cluses ouvre ses portes aux seniors et met en place un repas intergénérationnel.

Ce service est proposé dans le but de créer un lien avec les enfants. Une idée simple pour rompre la solitude et favoriser les échanges entre générations, tout en partageant un repas.

Ce service est en faveur des personnes retraitées et habitant à titre principal la commune. Le service peut accueillir 4 convives chaque lundi pendant les périodes scolaires.

Une inscription préalable est à effectuer à l'accueil de la mairie la semaine précédant le repas.

Un règlement à disposition du public détaille plus largement les modalités du service. Le tarif adulte sera appliqué. A ce jour il est de 8 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- valider le règlement intérieur organisant le repas intergénérationnel.
- valider le tarif de 8 € par repas.

Le secrétaire de séance

Marie-Claude MARIE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Acte certifié exécutoire le : 12/05/2023.

Télétransmis en Préfecture le : 12/05/2023.

Notifié ou publié le : 12/05/2023.

Le Maire

Cyril CATHELINÉAU

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CLUSES

Châtillon
sur Cluses

Délibération du conseil municipal
n°D26_2023
Séance du 11 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à dix-neuf heures, se sont réunis en mairie les membres du conseil municipal de la commune de Châtillon-sur-Cluses, sous la présidence de Monsieur Cyril CATHELINÉAU, Maire de Châtillon-sur-Cluses, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : le 5 mai 2023.

Présents : Mmes, MM. Olivier BELLÉGO, Gérard BETEMPS, Cyril CATHELINÉAU, Laetitia KOLCZ, Marie-Claude MARIE Nadine ORSAT, Alexandra PAYEN, Johanna POTFER, Bertrand SEVESTRE, Jean-Baptiste TOURET, Éric GRANGER, Pierre HUGARD.

Absent excusé :

Absent : M. Philippe TRONCIN.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude MARIE

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Absents : 1

Votants : 12

OBJET : AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FONDS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-21 ;

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique,
- Le nombre d'exemplaires,
- La date d'édition.
- Le nombre d'années écoulées sans prêt,
- La valeur littéraire ou documentaire,
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète),
- L'existence ou non de document de substitution.

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

510

► **AUTORISE**, dans le cadre d'un programme de désherbage, les bénévoles de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)
- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- Suppression des fiches

► **DONNE** son accord pour que ces documents soient, selon leur état :

- > Cédés à titre gratuit. (dons, dépôt dans des caisses mise à dispositions des habitants sur la commune)
- > Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

► **INDIQUE** qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

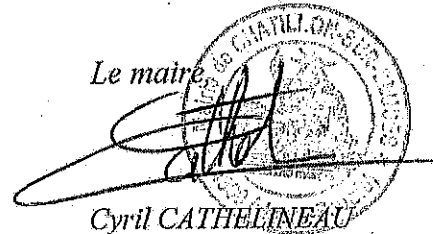
Le Secrétaire de séance,

Marie-Claude MARIE



Le maire,

Cyril CATHELINÉAU



Acte certifié exécutoire le : 12/05/2023
Télétransmis en Préfecture le : 12/05/2023.
Notifié ou publié le : 12/05/2023.